

Le code moral du judo français ou la « re-japonisation » occidentale du judo moderne

par Michel Brousse



Michel Brousse a enseigné à la Faculté des Sciences du Sport, à l'Université de Bordeaux, France. Historien du sport, il est 7^e dan de judo. De 1969 à 1981, il est membre de l'équipe de France de judo (50 sélections). Meilleurs résultats: trois fois champion d'Europe (1969, 1970, 1971); Champion du monde militaire (1974). Michel Brousse est professeur agrégé et docteur en Sciences et techniques des activités physiques et sportives. Il est l'auteur de divers ouvrages et de nombreux articles. Il a reçu des invitations pour des séminaires et des conférences sur l'histoire et les méthodes d'enseignement du judo, du sport et de l'éducation physique dans de nombreux pays européens ainsi qu'aux États-Unis, à Hawaï, au Canada, en Corée, au Brésil et au Japon.

Michel Brousse a été directeur des médias de la FIJ (2000-2007) et chercheur officiel de 1999 à 2015. Il était le commissaire de l'exposition célébrant le 60^e anniversaire de la FIJ qui s'est tenue au musée olympique de Lausanne, en Suisse. Il a reçu le Prix Spécial de la FIJ en 2011 et en 2015. Il a été vice-président de la Fédération Française de Judo de 2012 à 2016.

En novembre 2016, Michel Brousse a reçu du gouvernement japonais l'Ordre du Soleil Levant, Rayons d'Or avec Rosette.



Résumé

De nos jours, dans de nombreux dojo du monde, des affiches du code moral du judo désignent la méthode de Kano comme un puissant vecteur de transmission des valeurs éducatives. Or, le judo du XXI^e siècle s'articule autour de deux noyaux centraux, le sport professionnel d'un côté et l'éducation socio-motrice des enfants de l'autre, qui conduisent à des relations complexes et à des logiques souvent contradictoires.

Cet article s'appuie sur les méthodes de l'histoire culturelle. Il nous renseigne sur les ruptures qui marquent l'évolution de l'art japonais. La «sportification» du judo a eu pour effet de «désacraliser» la méthode de Kano. Le texte interroge les origines et les évolutions. Il identifie le code moral comme une «invention» française et une réécriture occidentale de la philosophie de Jigoro Kano. La création et la diffusion internationale d'un code moral ont pour fonction essentielle le «réenchantement» et la «re-japonisation» du judo moderne.

Traduction de l'article « The Judo Moral Code or the Western “Re-Japanisation” of Modern Judo », publié dans *The Arts and Sciences of Judo* “An International Interdisciplinary journal”, Volume 1, No 1, 2021, p.21-29.

Le code moral du judo français

ou

la « re-japonisation » occidentale du judo moderne

La pratique de Judo est aujourd'hui universelle. La grande majorité des dojo dans le monde affiche l'effigie du fondateur et les maximes qui illustrent la dimension pédagogique d'une activité définie à la fois comme un sport et comme un moyen d'éducation. La maîtrise de l'art du combat japonais apparaît comme le moyen privilégié d'affirmer sa volonté et d'acquérir des valeurs civiques. Elle est au cœur d'une imagerie collective rencontrée dans tous les pays. Dans chaque continent, la figure emblématique du champion de judo perpétue l'idée d'un équilibre personnel, d'une sagesse et d'une puissance mettant en harmonie le calme dans la pensée et la force dans l'action. La méthode japonaise est définie autant par la prouesse technique qu'elle promet que par les principes éducatifs qu'elle porte. Le code moral du judo y est omniprésent. Composé de huit valeurs, il légitime le discours de ceux qui considèrent que le judo est « plus qu'un sport ». Les affiches qui ornent les murs des dojo sont traduites dans de nombreuses langues. Rappelé régulièrement dans les discours officiels, le code moral est souvent mentionné dans les documents administratifs comme dans le texte définissant les objectifs et missions de la Fédération internationale de judo (FIJ).

D'un point de vue culturel et institutionnel, le code moral semble enraciné dans l'histoire de la discipline. Mais les dates posent de nombreuses questions. La formulation du

code moral remonte au milieu des années 1980, soit près d'un siècle après la fondation du judo Kodokan. Devons-nous envisager que cette liste de valeurs émane de la pensée du fondateur du judo ? Ce code doit-il être révééré comme le miroir fidèle de la philosophie de Jigoro Kano ou devons-nous le considérer comme une réécriture récente traduisant l'exportation hors Japon d'un produit culturel adopté et adapté par l'Occident ? Pouvons-nous en identifier les origines historiques dans les écrits de Kano ou devons-nous le reconnaître comme une « réinvention de la tradition » dont les causes et les fonctions devront être définies ?

Ce qui compte dans l'histoire du judo ce ne sont pas les continuités mais les ruptures. Shun Inoue a le premier souligné le rôle de Jigoro Kano dans ce qu'il appelle l'« invention des arts martiaux ». Dans *Mirror of Modernity*, l'éminent sociologue déclare :

Le judo Kodokan est le premier exemple de l'invention des *budo*, en particulier par la transformation du jujutsu, un art martial de l'ère Tokugawa, en un « sport national » (*kokugi*) et en une culture corporelle qui symbolise l'identité nationale du Japon moderne. Les *budo*, dont le judo Kodokan est le prototype, ont été originellement conçus comme une forme culturelle hybride issue d'une pratique « traditionnelle » modernisée. Avec la montée du militarisme et de l'ultranationalisme, les *budo* ont été réinventés afin de s'opposer aux valeurs occidentales et d'infuser l'« esprit japonais » dans la culture sportive du Japon moderne (Inoue, 1998, p. 163).

Le judo est un miroir culturel. Il reflète l'évolution de la société qui l'accueille et qui, en même temps, l'intègre comme une manière éducative originale et un nouvel usage social du corps. Prendre le code moral du judo comme objet d'histoire, c'est étudier l'héritage des valeurs, des symboles et des figures héroïques qui constituent aujourd'hui la culture et l'« esprit » du judo. C'est essayer de définir les motivations, les espoirs et les déceptions des adeptes de la méthode japonaise et plonger dans l'histoire culturelle et sociale de l'activité. C'est identifier l'impact de la culture et de la société sur l'exécution des gestes, ce que le sociologue français Marcel Mauss définit comme une idiosyncrasie sociale, en d'autres termes, montrer à quel point la forme des techniques va au-delà de leur simple fonction pour révéler dans quelle mesure leur mode d'exécution reflète une appartenance de classe et une vision du monde. C'est aussi comprendre le contexte qui a généré le code moral du judo et permis sa large diffusion. Établir que le code moral a une origine française, qu'il s'agit d'une réécriture occidentale de la pensée de Jigoro Kano, implique qu'une attention particulière soit accordée à l'évolution du judo dans ce pays. On ne peut ignorer que l'influence du judo français est telle que son organisation et son fonctionnement ont souvent servi de modèle sur

différents continents. De fait, les questions soulevées par ces évolutions concernent l'ensemble des acteurs du judo mondial.

Du jujutsu au judo en Occident

Les valeurs que l'on prête au judo d'aujourd'hui sont ancrées dans son histoire et dans son mode de diffusion hors Japon. Au début des années 1900, les premiers adeptes trouvent dans l'art du combat japonais les codes d'excellence et les usages distinctifs de leur classe sociale. Le lien établi par les médias entre les guerriers samouraïs et les techniques de l'art japonais du combat s'installe au cœur de l'imagerie publique. Il donne à Jigoro Kano un avantage décisif pour promouvoir sa méthode. Au début du XX^e siècle, la guerre entre le Japon et la Russie attire toutes les attentions. Après les batailles de Moukden et de Tsushima, la caricature du « Petit homme jaune terrassant l'ogre russe » ne connaît pas de frontières. Immédiatement, la presse se saisit des victoires et des techniques mystérieuses des soldats du Mikado. L'idée d'un savoir-faire japonais permettant au faible de vaincre le fort s'ancre dans les représentations collectives. Des experts nippons sont invités dans le monde entier pour enseigner dans les institutions de l'armée et de la police, ajoutant ainsi une légitimité incontestable à l'efficacité supérieure de l'art japonais. Ces spécialistes officient également dans les clubs privés des apôtres de la culture physique que sont Mc Fadden aux États-Unis, Sandow en Grande-Bretagne et Desbonnet en France. En 1905, l'art japonais est à la mode parmi les membres de la haute société. Edmond Desbonnet qui a introduit le jujutsu dans la capitale française se souvient :

Immédiatement tout le *high-life* de Paris vint s'inscrire : le Prince de Caraman-Chimay, le Duc de Broglie, le Prince Murat, le Comte Grèhfulle, les artistes Coquelin, Albert Lambert, Mounet-Sully, les docteurs Dartigues, Pagès, Ruffier, le Colonel Ferrus, les hommes les plus éminents des lettres, des arts, de l'industrie etc (Brousse, 2005, p. 112).

Les valeurs associées à la méthode japonaise sont imprégnées de la fascination provoquée par la découverte d'un pays et d'une culture largement ignorée du grand public jusqu'à la fin du XIX^e siècle. Dans l'entretien donné en 1913 au magazine américain, *The Oriental Review*, Kano déclare :

Je dirais que c'est un art qui emploie à la fois l'esprit et le corps pour la meilleure utilisation possible. Il doit être considéré de trois points de vue différents : la formation mentale et morale, la formation physique et la protection personnelle (Kano, 1913).

Par cette affirmation, Kano confirme la place centrale de l'art de la défense dans l'imagerie occidentale de sa méthode. Dans les années 1920-1930, les gymnases et les clubs où pratiquer ne sont pas en nombre insignifiant. Non seulement, ils constituent la base sur laquelle Kano s'appuie pour progressivement transformer, hors Japon, le jujutsu en judo, mais les membres de l'élite sociale impliqués à cette époque dans les activités physiques ajoutent un contexte « aristocratique » aux manières japonaises, à la courtoisie et au contrôle de soi. Le docteur Pagès, l'un des premiers admirateurs du nouvel art ne déclare-t-il pas : « En somme, il faut connaître le jiu-jitsu, et d'autant plus qu'on est moins grand, moins lourd et plus distingué ».

Kano, le théoricien de l'élite

Kano est un théoricien de l'élite. Sa méthode préconise la perfection de l'individu au service de la société. Elle impose l'abnégation et le dépassement de soi-même. Kano agit en visionnaire. En Occident, sa perspective humaniste et internationale offre un modèle de société qui convient aux classes dirigeantes. Lorsque Brian Goodger (1981) analyse la composition sociale des premiers membres du Budokwai de Londres, il souligne le statut élevé des adeptes du premier club européen. Dans les années 1930, les membres du Jiu-Jitsu Club de France fondé par Moshe Feldenkrais sont des scientifiques, des étudiants et des enseignants de l'École Spéciale des Travaux Publics de la Ville de Paris, de l'Université de la Sorbonne, du Collège de France ou de l'Institut Radium.

Le choix du judo est un choix de classe sociale. Dans les années 1950-1960, ne sont pas rares les dojo dans le monde qui, comme dans celui de Haku Michigami à Bordeaux, rassemblent sur le tatami une grande partie des notables, médecins, dentistes, psychiatres, banquiers, avocats et politiciens locaux. Le judo est alors une pratique élitiste qui par ses règles implicites et ses usages traduit en actions un ensemble de valeurs propres aux classes supérieures de la société : l'exigence d'effort, la courtoisie, l'excellence et la maîtrise de soi. Pierre Bourdieu a mis en parallèle la pratique du sport et le statut social des individus. Dans *La distinction*, le sociologue français affirme :

Un sport est en quelque sorte prédisposé à l'usage bourgeois lorsque l'utilisation du corps qu'il appelle n'offense en rien le sentiment de haute dignité de la personne, qui exclut par exemple que l'on puisse jeter le corps dans des combats obscurs [...] et qui demande que soucieux d'imposer la représentation indiscutable de son autorité, de sa dignité ou de sa distinction, on traite le corps comme une fin, on fasse du corps un signe et un signe de sa propre aisance » (Bourdieu, 1979, p. 240).

Dans le dojo, la pratique n'est pas destinée à gagner des combats mais à se dépasser et à se conformer à la culture japonaise. La décoration des salles, la relation maître-disciple, les comportements reflètent le poids des symboles. Jean-Lucien Jazarin, longtemps président du Collège des ceintures noires, se souvient de ses débuts dans les années 1940 sous la direction du professeur Kawaishi

La tenue sur le tapis, le silence, la dignité, l'obéissance stricte et immédiate au Maître, le respect de nos camarades, de nos supérieurs hiérarchiques, du dojo, etc, tout cela était pour nous le Judo, autant et peut-être davantage que le premier de jambe ou le dixième de hanche. Ajoutez à cela que le Maître nous décochait de temps à autre, pour des fautes ou des erreurs de conduite dont nous n'avions pas conscience, l'épithète de « mauvais mental ». Cette appellation nous plongeait dans des abîmes de réflexions, d'examen de conscience, et nous étions soumis ainsi à une perpétuelle auto-observation (Jazarin, 1974, p. 26).

Dans leur grande diversité, les judokas portent de l'intérêt aux nombreuses facettes d'un Orient mystérieux et inconnu. Ils sont curieux de l'aikido et du karaté, des *kuatsu*, de l'acupuncture et de la philosophie zen. Nombreux sont ceux qui, par exemple, ont lu la nouvelle de Lily Adams Beck, *Zenn Amours Mystiques*. L'auteur définit alors le judo comme « une puissante discipline pour préparer la voie au *satori*, qui est le nom que nous donnons à l'illumination, et qui constitue l'essence même du Zenn » (Adams-Beck, 1938, p. 80).

L'avènement du judo Kodokan en Europe

Ce n'est que dans le début des années 1950 que le judo Kodokan et le message éducatif de Jigoro Kano deviennent accessibles à un public plus vaste. Si la pensée du fondateur du judo est mieux connue aux États-Unis et en Grande-Bretagne avant la Seconde guerre mondiale, elle reste confidentielle en France jusqu'au début des années 1950. En novembre 1951, Ichiro Abe, alors âgé de 29 ans, est invité à Toulouse par un club réticent à accepter le système autoritaire mis en œuvre par Kawaishi et son groupe. Le judo démontré par Abe est plus aérien, plus souple, plus esthétique. Il favorise le mouvement et libère le corps. Le

dynamisme des formes, la création et l'exploitation des déséquilibres, la recherche de sensations s'oppose au travail plus statique précédemment enseigné que seuls des judokas exceptionnels avaient pu dépasser. Mais surtout, l'envoyé du Kodokan transmet une philosophie encore inconnue, parfois même interdite. Kawaishi n'a-t-il pas exigé -mais sans succès- le retrait de la ceinture noire à deux de ses élèves, Jean Beaujean et Roger Duchêne, qui, malgré son interdiction, sont allés étudier au Kodokan sur les conseils de Minoru Mochizuki ? (Brousse, 2005, p. 302). La rupture est presque immédiate. Plusieurs professeurs français sont séduits par le renouvellement de style. Ils sont également impatients d'échapper à l'autoritarisme de Kawaishi et au dirigisme fédéral. En 1954, ils se séparent de la Fédération française de Judo (FFJ), pour créer l'Union fédérale des amateurs du judo Kodokan. Contraint de quitter la France, c'est en Belgique que l'expert japonais s'installe et poursuit son travail de missionnaire. Grâce à la contribution de Abe et à la forte influence du judo français sur la scène internationale, les idées éducatives de Kano sont rapidement diffusées en Europe.

La Seconde guerre mondiale est une période de développement des moyens d'information et d'échanges transnationaux. Les premières revues de judo sont publiées à cette époque. À Paris, Henry Plée imprime un magazine bilingue anglais-français, *Ju-do, la traduction officielle du magazine du Kodokan*. Le numéro un est lancé à Noël en 1950. Au cours de la première décennie, le recueil des textes de la revue, c'est-à-dire 585 articles, révèle en proportions les centres d'intérêt du lectorat : domaine culturel, 48,7% ; domaine technique, 38,3% ; compétition, 8,1% ; divers 4,9%. De manière significative, près de la moitié du contenu traite de la culture japonaise, c'est-à-dire de la vie de Kano, de l'histoire du judo Kodokan, des stages d'entraînement d'hiver et d'été, de l'opinion des grands maîtres, de l'épopée épique des premières compétitions... Les lecteurs se passionnent également pour les romans de *Sugata Sanshiro*, le récit des *47 Ronins* et d'autres histoires zen. Un extrait de *l'Histoire d'un rêve à Bizan* de Shiro Saigo donne une idée des valeurs véhiculées :

Le vrai samouraï ne perd jamais la raison devant n'importe quel événement ; il n'éprouve aucune frayeur devant la menace de la lame étincelante d'une épée hostile. Peu importe sa souffrance, il restera également impassible dans l'épreuve de l'eau et dans celle du feu [...] Il ne perd pas son calme même s'il est l'objet des pires insultes, et il ne s'enorgueillit d'aucune action si brillante soit-elle. La raison de son pouvoir réside dans le fait qu'il a su comprendre la véritable nature des arts martiaux » (Saigo, 1953, p. 144).

Ce récit n'est pas unique. Des contributions similaires existent dans *Judo, quaterly bulletin of the Budokwai*, par exemple sous la plume du célèbre expert britannique, Trevor Leggett. Ces textes révèlent l'« esprit du temps ». La tenue du judoka qui efface les différences physiques et sociales et le rituel scrupuleusement observé renforcent l'idée que seul l'initié peut atteindre la maîtrise du corps et de l'esprit, le contrôle des actions et des émotions. Par sa présence, le *sensei* s'approprie l'« endroit où l'on étudie la voie ». Il guide et, sans asservissement, impose sa volonté. Tout est hiérarchisé, ritualisé, sacralisé. Dans de nombreux pays, le *bushido* et la culture japonaise sont une composante importante du *zeitgeist* de la période de l'immédiat après-guerre.

Le code moral du judo français

C'est dans un tel contexte que Bernard Midan (1917-1994) est initié au judo. Autrefois berger dans les Pyrénées, puis inscrit à Paris dans le club de Roger Piquemal, un ancien élève de l'École militaire de Joinville, il assiste aux leçons de Kawaishi. Champion de France militaire en 1947, il reçoit sa ceinture noire en août 1948. À Toulouse, il découvre le judo du Kodokan démontré par Ichiro Abe. Un nouvel avenir lui est ainsi révélé, tout en élégance et en mouvements du corps. C'est un choc qui le conduit définitivement vers un judo plus esthétique, un judo donnant un plus grand rôle à l'éducation de la personne. Enseignant professionnel, non indifférent aux aspects économiques, et conseiller technique de la Fédération française de Judo, Midan est un acteur important de son époque tant au niveau local que national. Le 8^e dan lui est octroyé en décembre 1990.

Bernard Midan est à l'origine de ce qui doit être identifié comme l'« invention d'une tradition » : le code moral de judo français. Ainsi que l'affirme l'historien britannique Eric Hobsbawm :

Les « traditions inventées » désignent un ensemble de pratiques de nature rituelle et symbolique qui sont normalement gouvernées par des règles ouvertement ou tacitement acceptées et qui cherchent à inculquer certaines valeurs et normes de comportement par la répétition, ce qui implique automatiquement une continuité avec le passé (Hobsbawm, 1983).

Une simple notice intitulée « Bushido, le code du samouraï », publiée quelques temps auparavant par la FFJ devient sa source principale d'inspiration. Entouré d'un groupe d'enseignants, il décide de lancer une campagne de sensibilisation sur l'éducation par le judo

sous la forme d'une affiche composée d'une liste de huit valeurs et de huit définitions -dans un ordre et des termes qui évolueront au fil des éditions-. Dès le départ, la mise en page a pour objectif d'ancrer le code moral de l'histoire du judo. Il en est de même aujourd'hui quand l'affiche officielle de la FIJ utilise en arrière-plan le portrait de Jigoro Kano. Sur la gauche, le mot judo s'étale en *kanji*. Sous le logo de la FIJ, le titre indique : « Le code moral du judo ». La liste se compose des huit valeurs et des traductions de leurs définitions françaises:

La Politesse, c'est le respect d'autrui ; Le Courage, c'est faire ce qui est juste ; La Sincérité, c'est s'exprimer sans déguiser sa pensée ; L' Honneur, c'est d'être fidèle à la parole donnée ; La Modestie, c'est parler de soi-même sans orgueil ; Le Respect, sans respect, aucune confiance ne peut naître ; Le Contrôle de soi, c'est savoir taire sa colère ; Amitié, c'est le plus pur des sentiments humains.

Le programme est officiellement lancé en France en octobre 1985. Au départ, l'initiative est régionale. Grâce à la participation active de la ligue de Côte-d'Azur, elle est vite relayée par le journal *Nice-Matin*. Reprise au niveau national par la FFJ, la campagne est présentée au Tournoi de Paris en 1986. La bande dessinée, moyen de communication privilégié pour atteindre les jeunes pratiquants, s'avère un relais d'une grande efficacité. Un accord est signé entre la FFJ et la société qui gère l'image d'un héros typiquement français, Astérix le Gaulois. Un nouveau personnage « japonais » est créé, « Waza-Arix ». Les huit valeurs qui sont illustrées par les différents héros de la série séduisent par leur belle facture. Rapidement, un diplôme et des autocollants sont diffusés auprès des enfants des 5 000 dojo français. La version adulte, principalement sous forme de *kakemono*, est simplement décorée par les *kanji* traduisant chacune des valeurs mentionnées.

Le succès rapide du code moral est révélateur de la crise profonde qui trouble le judo français et mondial dans sa transition d'une discipline dite martiale vers un sport olympique. En utilisant les mots de Max Weber, nous pouvons considérer que, pour Bernard Midan et de nombreux pionniers, la « sportification » de la méthode de Kano a « désenchanté » leur judo. La bureaucratisation et la quantification ont mis de manière croissante l'accent sur la compétition et sur son corollaire, la quête de médailles. De chaque côté les ressentiments sont forts et les débats sur la compétition et les catégories de poids sont longs, intenses, parfois agressifs. Ils causent des divisions profondes. Pour les traditionalistes, le judo est laïcisé, « désacralisé ». Ils l'affirment : le judo n'est pas un sport et un judoka n'est pas un sportif.

Depuis les premiers jours de la fondation des institutions internationales, la définition de la méthode Kano est au centre des discussions. L'origine de la « sportification » du judo est identifiable dès août 1932, lors de la fondation de l'Union européenne de judo quand les statuts fixent déjà pour objectif l'introduction du judo dans le programme olympique. Le texte est vite oublié mais la question refait surface lors de la fondation de la FIJ. L'année suivante, en 1952, au congrès de Zurich, le président Aldo Torti présente son rapport d'activité. Il commence par regretter l'attitude intéressée de la France et du président Paul Bonét-Maury qui, de sa seule initiative, a offert la présidence de la FIJ au fils du fondateur alors que le Japon n'est même pas membre de la Fédération internationale. Puis Torti interroge : « Le judo est-il un sport ? ». Face à la réponse japonaise : « C'est même un sport », il exprime toute son insatisfaction pour une formule considérée bien trop vague :

Le judo n'est pas une création appartenant à ses seuls créateurs. La création a grandi, elle bouge, marche seule, abandonne ses parents. Elle les rappelle, les aime, les vénère, les écoute de manière obéissante, mais elle marche seule. Elle en a le droit, car, par le mérite de ses créateurs, elle a en elle-même quelque chose d'universel. C'est pourquoi le judo doit entrer dans le domaine des sports mondiaux (Torti, [1952], p. 14).

Une année plus tard, l'acceptation de la présidence par Risei Kano ne résout pas la question. Ce n'est que le 12 novembre 1963 qu'émerge une solution. Une réunion se tient à Tokyo pour réviser les statuts de la FIJ à l'approche du championnat olympique. Après cinq jours de travail, le libellé de l'article 1 est toujours dans l'impasse. Quel doit être le but de la FIJ ; le développement du judo de Kano ou celui du judo sportif ? En diplomate avisé, André Ertel, le président de l'UEJ qui dirige la réunion en l'absence de Charles Palmer, convainc le clan japonais et ses partisans qu'une solution négociée leur sera plus favorable qu'un vote. La révision de l'ensemble des statuts est achevée lors de la dernière journée de réunion (Ertel, 1986). La « sportification » du judo est devenue définitive.

Massification, quête de médailles et « désenchantement » du judo

Les analyses des historiens du sport que sont Allen Guttman, Melvin Adelman ou Steven Reiss lorsqu'elles sont appliquées à la transformation du judo en sport moderne permettent de mieux apprécier en particulier les effets des processus d'institutionnalisation et de rationalisation. La méthode de Kano est le fruit de la révolution industrielle du Japon de

la Rénovation Meiji. Même inspiré par les méthodes traditionnelles de combat, le judo est né dans la ville et, par conséquent, il ne peut en aucun cas être considéré comme un art martial. En fondant des fédérations nationales puis en choisissant l'orientation sportive, les responsables de l'après Seconde guerre mondiale ont opté pour un système qui s'est séparé du modèle japonais des écoles traditionnelles. Kano lui-même n'adhérait pas au modèle fédéraliste utilisé en Occident. Il est en effet important de noter que le fondateur de judo n'a jamais cherché à promouvoir des institutions nationales indépendantes. Son action visait principalement la création de succursales de son école de Tokyo. Nous en trouvons la preuve dans ses démarches sur le continent américain (Brousse & Matsumoto, 2005) et surtout dans sa tentative d'annexion, en 1933, du club dirigée par Gunji Koizumi à Londres. En Grande-Bretagne, le projet de rapprochement échoue à cause du refus définitif des judoka anglais de renommer le Budokwai en « The Kodokan, London Branch » (Bowen, 2011). L'indépendance vis-à-vis du Japon, bien que fort variable selon les pays, a donné à chaque nation un véritable potentiel d'autonomie dans l'utilisation du sport comme moyen de développement.

En France, entre 1946 et 1956, les chiffres officiels montrent que le nombre de personnes pratiquant un sport est multiplié par 10. Dans le même temps, le nombre de licenciés de la fédération française de judo est presque multiplié par 100 ! En période de croissance économique, la presse et la télévision se révèlent être des outils de propagande décisifs au service du sport en général et du judo en particulier, relayant autant les championnats nationaux et internationaux naissants que la culture ésotérique et les facettes sensationnalistes de l'art japonais. Rapidement, les championnats, autrefois occasionnels viennent ponctuer la vie des judoka. La multiplication des événements sportifs, accentuée par un nombre croissant de catégories de poids et d'âge, en même temps qu'elle constitue un moteur puissant du développement du judo mondial transforme profondément le paysage. Dans de très nombreux pays, le dojo devient une salle d'entraînement. L'échauffement traditionnel se transforme en une séquence intense de préparation physique. Les rituels perdent leur formalisme et leur utilité. La pratique du *kata* devient obsolète. L'admiration passe du maître au champion, que son comportement reflète ou non la culture et les traditions du judo.

La « sportification » du judo conduit à une double rupture, la démocratisation et la « désacralisation » de la méthode de Kano. Pour les traditionalistes, le champion, surtout lorsqu'il n'est pas japonais, est considéré comme un hérétique. Les commentaires sur les

victoires d'Anton Geesink montrent à quel point la critique est partielle, partisane et infondée. Ignorant des qualités techniques et tactiques exceptionnelles du Néerlandais, les adeptes français du « judo pur » décrivent avec condescendance « un géant, un colosse, seulement supérieur en force et en poids ». En 1961, dans l'*Encyclopédie des Sports*, Paul de Rocca Serra, ancien président de la FFJ puis président du Collège des ceintures noires, accuse : « Quand on voit aux championnats d'Europe, le tailleur de pierre Geesink, une force de la nature, écraser son adversaire sous ses 103 kilogrammes, on peut se demander où est le zen dans cette bagarre ». Il a poursuivi en disant :

Déjà la « championnite » est omniprésente, avec tout ce qu'elle comporte d'intérêts matériels et de combinaisons possibles. [...] On regrette déjà, en France, qu'il y ait des championnats. Nous créons des catégories de poids, ce qui est l'antithèse même de l'esprit du judo. [...] Les jeunes comprendront-ils [...] qu'un titre n'est rien comparé au moindre progrès individuel ? » (Rocca Serra, 1961, p. 303).

Les connaissances techniques, qui semblaient immuables et plus encore sacrées parce que japonaises, apparaissent à leur tour comme un champ de transgressions. En 1972, à Munich, Takao Kawaguchi remporte le titre dans la catégorie des poids légers. En finale, il est opposé pour la seconde fois à un adversaire déjà vaincu dans les tours préliminaires. Lors du premier combat, le combattant de Meiji subit une immobilisation dont il peine à se dégager. Dans un effort immense, le futur vainqueur se blesse sérieusement aux côtes. Son adversaire Mongol le sait. Il est déterminé et impose un rythme effréné. Le combat est intense, âpre. Dans son impatience à vaincre le champion japonais, il perd sa ceinture qui tombe au sol. D'un mouvement rapide, il la remet hâtivement autour de la taille mais il ne fait qu'un seul tour. L'arbitre l'arrête. Ce geste incomplet est une transgression. Il trahit le décalage des cultures. Aux yeux de l'observateur attentif, le combattant qui ne noue pas sa ceinture d'une manière appropriée est un transfuge, issu d'une autre forme de lutte. A l'instar des combattants de l'ancienne Union soviétique qui devaient leur sélection à leur expertise en sambo et qui combattaient dans les tours préliminaires avec une ceinture de couleur pour ne porter une ceinture noire qu'une fois en finale, ses connaissances techniques pour si efficaces qu'elles fussent ne s'intègrent pas dans les codes du judo.

Dans les années 1970, le contraste est grand entre les champions formés selon le style classique du judo japonais et ceux sélectionnés sur la base de leur expertise dans d'autres formes de lutte folklorique. La question devient cruciale dans les années 1990 à la suite de la chute du rideau de fer et de la dissolution de l'Union soviétique. Seules des modifications

drastiques dans les règles d'arbitrage de la FIJ peuvent limiter une hybridation mettant en danger les techniques du judo originel. Moins intensément affiché aujourd'hui, le clivage entre traditionalistes et modernistes n'a pas disparu. Au Japon, certains fondamentalistes réservent l'écriture 柔道 en *kanji* à la référence au judo de Kano. Lorsqu'il s'agit du judo sportif moderne, ils expriment leur résistance en écrivant « *judo* » en *romaji* c'est-à-dire en lettres romaines (Sato & Inoue, 2017). Ces exemples illustrent l'étendue et la persistance du « désenchantement » ressenti.

Le « réenchantement » du judo

Entre 1955 et 1985, l'effectif de la fédération française de judo passe de 22 259 à 382 544 licenciés. Cette croissance exceptionnelle est liée à la juvénilisation des pratiquants, une diminution très importante de l'âge d'enfants toujours plus jeunes. Une nouvelle population est synonyme de nouveaux objectifs, de nouvelles méthodes, de nouveaux comportements. En même temps, elle élargit le fossé des générations. Un autre élément change fondamentalement l'atmosphère du dojo. Le mélange générationnel, culturel et social qui dominait précédemment en associant initiés et débutants disparaît progressivement. Les cours de judo sont organisés par classes d'âge. Les compétiteurs désertent le tatami du club pour celui des centres d'entraînement. Les échanges entre pairs si importants sur le plan éducatif et humain deviennent rares. Ajouté à cela, les parents d'élèves qui sont autant de clients potentiels attendent beaucoup pour leurs enfants d'une discipline se présentant comme un champion de l'éducation et des valeurs civiques. Bernard Midan vit activement cette période de passions et de conflits d'idées ainsi que d'intérêts. Dans un document qu'il laisse sous une forme d'héritage aux générations futures, il fait le point sur sa vie de judoka. Mentionnant ce qu'il définit comme l'âge d'or du judo français, Midan évoque un équilibre des « proportions exemplaires entre traditions, éducation et sportivité ». En abordant la période sportive, il dénonce l'« influence de la société de loisirs », la « perte de foi et d'espoir des enseignants... [qui] ne participent plus à la construction des individus ». Il blâme ces championnats « autrefois fois un moyen, aujourd'hui le seul objectif » (Midan, 1992).

La « sportification » du judo a rendu la difficulté apparente. En devenant le centre de gravité du judo moderne, la quantité massive de compétitions a généré, en retour, le code moral du judo. Peu importe qu'il n'existe aucun d'ancrage historique, que l'inspiration vienne

principalement d'un code du samouraï fantasmé, d'une analogie rêvée avec la chevalerie française ou encore d'histoires de zen idéalisées, peu importe aussi que des textes de Kano seules ses deux devises les plus célèbres et le discours de Los Angeles en 1932 soient mentionnés. Midan est un autodidacte. Son humanisme porte la marque des idées maçonniques auxquelles il adhère comme de nombreux dirigeants FFJ. Son idée d'un code moral est façonnée par l'expérience, par des influences philosophiques et par des ressentiments. Il tient un discours idéaliste pour préserver un temps qui lui échappe, pour retrouver un judo dont il se sent dépossédé. En rédigeant un code moral, il appelle au « réenchantement » du judo. Pour Rudolf Otto, le sacré est une force ambivalente qui impose la peur et le respect, la crainte et l'admiration pour quelque chose qui dépasse l'individu et le submerge (Otto, 1949, 19). Pour Midan, le judo a glissé vers le profane mais l'espace profane n'offre pas aux hommes un modèle de comportement. En tant qu'expérience du corps et de l'esprit, le judo n'est pas seulement une réalité, c'est un sentiment, un sentiment intérieur et intime que Midan veut partager avec les nouvelles générations. Que serait un judo sans moralité, sans valeur, sans culture ?

Le code moral du judo comprend huit valeurs -dont certaines sont à l'évidence redondantes-. Cela est-il dénué de signification ? Le numéro 8 a un sens symbolique. Figure verticale de l'infini, le huit représente l'achèvement, l'équilibre parfait entre l'homme et le cosmos, le spirituel et le sensible. Offert à une nouvelle population d'enfants et d'adolescents, la philosophie du judo réinventée en France porte les marques de son temps. Les valeurs choisies, leur ordre et les définitions données reflètent à la fois la nostalgie et les besoins sociaux d'une ère visant à satisfaire une population spécifique d'élèves confiée aux enseignants par des parents souvent en recherche d'une éducation complémentaire. L'affirmation de soi, l'acquisition et le respect des valeurs civiques posent dans la vie quotidienne des problèmes que la pratique du judo offre de résoudre en construisant le corps et l'esprit des nouvelles générations confrontés à la modification des structures familiales et aux insuffisances du système d'éducation.

Au tournant du XXI^e siècle, le judo s'aligne sur le modèle des sports professionnels et du sport spectacle. À la même période, l'enseignement de l'art japonais se transforme en produit de consommation. Hier unifiées, les facettes du judo sont aujourd'hui vendues séparément afin de répondre aux attentes de consommateurs soucieux de légitime défense, ou de *taiso* pour adultes et d'éducation socio-motrice pour les enfants... Durant longtemps, le

judo n'a pas eu de véritable rival sur le terrain de l'éducation de la jeunesse par le sport. Mais les choses ont changé et il est évident que le code moral est aujourd'hui un puissant outil de promotion ciblant les parents et leurs enfants. Outre son contenu, les effets économiques incidents apparaissent comme un facteur des plus décisifs en faveur de sa large utilisation.

L'occidentalisation des valeurs de judo

Pays d'origine des arts martiaux, le Japon est confronté à des problèmes similaires. Jigoro Kano lui-même s'opposait à l'influence occidentale et à l'utilisation de sa méthode dans une perspective strictement utilitaire. Dans sa quête continue d'éducation, le maître du Kodokan a toujours marqué une distinction claire entre ce qu'il définissait comme le *gedan judo* (le judo au « sens étroit ») et le *jodan judo* (le judo au « sens large »). Ainsi refusait-il de réduire les techniques de sa méthode à leur simple fonction en matière de défense personnelle ou de résultat sportif (Kano, 2005). Pour ces raisons, Jigoro Kano n'a jamais omis de mettre l'accent sur les craintes qui étaient les siennes vis-à-vis du judo de compétition. Nous ne pouvons pas ignorer que les célèbres maximes, *Jita Kyoei* et *Seiryoku Zenyo*, résultent d'une lente évolution de sa pensée. En effet, leur formulation ne date pas de la fondation du Kodokan en mai 1882 mais de celle de la Kodokan Bunkakai (Société culturelle du Kodokan), le 1^{er} janvier 1922, précisément quarante ans après l'ouverture du premier dojo dans le temple bouddhiste d'Eisho. Plus près de nous, lorsque Shigeyoshi Matsumae est élu président de la FIJ en 1979, le fondateur de l'université Tokai est immédiatement, confronté à une demande accrue d'experts pour servir le développement du judo et des *budo* dans le monde. Ainsi, propose-t-il de créer une charte et une université internationale dédiées aux *budo*. Les plus grands experts sont consultés, parmi lesquels Shinichi Oimatsu et Kisshomaru Ueshiba. L'objectif est de préserver l'expression de la culture japonaise :

L'étude des *budo* encourage le comportement courtois, privilégie les compétences techniques, renforce le corps et perfectionne l'esprit. [...] Les *budo* suscitent un fort intérêt international et sont étudiés dans le monde entier. Cependant, un courant récent animé par l'obsession du savoir technique et aggravé par une préoccupation excessive de victoires est une menace grave pour l'essence même des *budo* (Bennet, 2009, 18).

Publiée en 1987, la Charte des *budo* comprend 6 articles :

Article 1 : Objectif des *budo*. [...] Cherchez à construire le caractère, [...] devenez des personnes disciplinées capables de contribuer à la société en général. Article 2 : *Keiko* (entraînement) [...] Agissez avec respect et courtoisie [...] et résistez à la tentation de développer une simple compétence technique plutôt que de vous efforcer d'être en parfaite unité avec votre esprit, votre corps et la technique. Article 3 : *Shiai*. [...] Faites de votre mieux à tout moment, gagnez avec la modestie, acceptez la défaite aimablement et montrez constamment la maîtrise de vous-même. Article 4 : *Dojo*. [...] Les pratiquants de *budo* doivent respecter la discipline et se comporter avec courtoisie et respect [...]. Article 5 : Enseignement. [...] Les enseignants [...] ne doivent pas centrer leur enseignement sur la victoire ou la défaite ni sur le seul savoir technique. Surtout, les enseignants doivent servir de modèle et montrer l'exemple par leur comportement. Article 6 : Promouvoir les *budo*. Les personnes promouvant les *budo* doivent avoir l'esprit ouvert et développer une approche internationale [...].

Selon William Bodiford, la charte du *budo* « donne un ton japonais moderne aux idéaux enracinés dans les efforts du XIX^e siècle pour promouvoir la formation physique pour tous comme moyen de transmettre des valeurs morales nationales (et maintenant internationales) » (Bodiford, 2001).

La charte du *budo* -qui n'est pas un code mais un ensemble de préceptes- semble être un vecteur modernisé de la culture et des traditions des arts martiaux classiques. Il en va de même pour l'action mise en œuvre depuis 2013 par la Fédération japonaise judo. Le programme « Mind » -Esprit- lancé avant l'élection de Tokyo ville hôte de la XXXIInd Olympiade fait suite au programme « Renaissance » initié par Yasuhiro Yamashita pour répondre à la période de forte tourmente subie par la Fédération japonaise. « Mind » pour *Manners, Independence, Nobility, Dignity*, -comportement, indépendance, noblesse, dignité- met en évidence des valeurs qui non seulement découlent de l'enseignement de Kano, mais aussi illustrent l'expression pure des habitudes culturelles japonaises. De manière significative, au lieu de 精神 (*seishin* -esprit-), le groupe d'experts en charge du programme préfère l'acronyme anglais, aussi brillant soit-il, non pour diffuser la culture de judo dans le monde, mais pour atteindre plus facilement les jeunes générations de judoka japonais.

Contrôle du corps et « re-japonisation » du judo moderne

En tant qu'expression d'un retour aux sources, le code moral du judo donne à lire une autre facette de l'évolution, celle de l'inscription de la méthode Kano dans ce que Norbert Elias définit comme le contrôle social de la violence (Elias, Dunning, 1994). L'existence d'une

liste de valeurs dictant les comportements du judoka traduit la volonté d'exercer un pouvoir sur le corps et induit ce que le sociologue allemand définit comme une généralisation de la contrainte de soi, une contrainte à la fois égalitaire, car partagée par tous et acceptable car présentée comme une tradition enracinée dans l'histoire et la philosophie du judo japonais. Le contrôle des corps et des émotions renforce la hiérarchie établie par l'ancienneté et le grade, d'autant plus qu'elle est imposée dans un système qui dans ce cas privilégie la maîtrise et non les résultats sportifs.

Largement considéré comme issu de la pensée de Kano, le code moral du judo est un autre exemple de l'« invention des traditions ». Plus que son origine ou son contenu, c'est son existence, les fonctions qu'il remplit et son internationalisation qui révèlent son importance. La mondialisation du code moral inculque au plus grand nombre une croyance qui dicte les comportements et renforce l'identité collective des judoka du monde qui ainsi se reconnaissent et partagent les mêmes symboles, les mêmes valeurs, les mêmes légendes. Simultanément, le code moral conforte l'ordre hiérarchique établi entre les individus et les institutions qui se définissent ainsi comme les seuls êtres légitimes. Dans *Surveiller et punir*, Michel Foucault montre à quel point la violence physique en tant que mode de répression de l'État a régressé pour laisser la place à une généralisation de pratiques visant à renforcer l'efficacité et la docilité des individus dans tous les secteurs de la société :

L'âge classique a découvert le corps comme objet et cible du pouvoir. Il est aisé de retrouver les signes de l'attention portée au corps, au corps manipulé, formé, entraîné, qui obéit, répond, devient habile et développe ses forces » (Foucault, 1975).

En proposant la théorie du « biopouvoir », le philosophe français décode le rôle de l'école, de l'hôpital, de la caserne ou de l'usine dans le contrôle des « moindres parcelles de la vie et du corps ». Car, le judo n'est pas éducatif en soi. Il ne devient un puissant outil pour la construction de la personnalité que par la façon dont il est transmis. Les déviations de tous ordres ne sont pas exceptionnelles. Au cours des décennies précédentes, de nombreux rapports ont montré à quel point la pratique du judo lorsqu'elle est conduite par des entraîneurs ignorant des valeurs ou obsédés par le résultat sportif, peut conduire à des accidents graves et souvent même mortels (Burke, 2010).

L'origine de la diffusion internationale du code moral affiche le souhait de la FIJ de rééquilibrer l'aspect sportif et l'éducation par le judo. Élu président de la FIJ en 2007, Marius Vizer crée l'*IJF World judo tour* et fait établir une liste mondiale qualificative pour la

participation aux jeux Olympiques. Parallèlement à ces décisions sont organisées des commissions de « Judo pour la paix » et de « Judo pour enfants » afin de promouvoir la dimension éducative et culturelle. Plus spécifiquement, à partir de 2011, sont mises en œuvre des actions telles que la « Journée mondiale du judo », une exposition célébrant le 60^e anniversaire de la FIJ au musée olympique de Lausanne et la publication d'un livre historique, *Judo for the World*. À la même période, la FIJ en collaboration avec la FFJ diffuse la version en anglais du code moral du judo français à tous ses pays membres.

Le « réenchantement » de la méthode de Kano exprime une volonté politique, celle de renforcer le lien entre le judo d'aujourd'hui et la culture japonaise. En réinventant les arts martiaux, Jigoro Kano a contribué à préserver l'esprit japonais traditionnel dans la culture sportive japonaise de l'ère Meiji. Aujourd'hui, l'« invention » et la diffusion mondiale d'un code moral apparaît comme une « re-japonisation » occidentale du judo moderne.

Bibliographie

- Adams-Beck, L. (1938). *Au cœur du Japon, Zenn amours mystiques*. Paris: Victor Attinger.
- Adelman, Melvin (1986). *A Sporting Time: New York City and the Rise of Modern Athletics, 1820-70*. Chicago: University of Illinois Press.
- Bennet, A. (Eds). (2009). *Budo, the martial ways of Japan*. Tokyo: Nippon Budokan Foundation.
- Bodiford, W. (2010). Beliefs systems: Japanese martial arts and religion since 1968. In Green T. & and Svinth J. (Eds). *Martials arts and the World, and encyclopaedia of history and innovation*. Santa Barbara: ABC-Clio.
- Bourdieu, P. (1979). *La Distinction, Critique Sociale du Jugement*. Paris: Les Éditions de Minuit.
- Bowen, R. (2011). *100 Years of Judo in Great Britain, Reclaiming of Its True Spirit*. Brighton: IndePenPress.
- Brousse, M. (2015). *Judo for the World*. Paris: Éditions de La Martinière.
- Brousse, M. (2005). *Les racines du judo français. Histoire d'une culture sportive*. Bordeaux: Presses Universitaires de Bordeaux.
- Brousse, M. & Matsumoto, D. (2005). *Judo in the U.S. A Century of Dedication*. Berkeley: North Atlantic Press.

- Burke, M. (2010, 26 août). 108 school judo class deaths but no charges, only silence. *Japan Times*. <https://www.japantimes.co.jp/news/2010/08/26/national/108-school-judo-class-deaths-but-no-charges-only-silence/#.XVq0fy3pNdA>.
- Elias, N. & Dunning E. (1994), *Sport et civilisation, la violence maîtrisée*. Paris: Fayard.
- Ertel, A. (1986, 27 juillet). Entretien.
- Foucault, M. (1975). *Surveiller et punir*. Paris: Gallimard.
- Goodger, B. (1981). *The development of judo in Britain: a sociological study*. University of London. London.
- Guttmann, A. (1978). *From ritual to record. The nature of modern sports*, New York: Columbia University Press.
- Hobsbawm, E. & Terence Ranger, ed. (1983). *The Invention of Tradition*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Inoue, S. (1998). The invention of the martial arts, Kano Jigoro and Kodokan judo. *Mirror of Modernity, The Invented Traditions of Modern Japan*. ed. by Stephen Vlastos, Berkeley: California Press.
- Jazarin, J-L. (1974). *Le Judo, École de Vie*. Paris: Le Pavillon.
- Kano, J. (février 1913). The Principles of Jujutsu. *The Oriental Review*.
- Kano, J. (2005). *Mind over muscle, writings from the founder of judo*. Tokyo: Kodansha.
- Midan, B. (1992). Carnet de Route. Archive personnelle.
- Mauss, M. (1950). Les techniques du corps (1936), *Sociologie et anthropologie*, Paris: PUF.
- Otto R. (1949), *Le Sacré*. Paris: Payot.
- Pagès, C. (1911), *Manuel de culture physique*, Paris: Vigot.
- Rocca Serra de, P. (1961). Le Judo. *Encyclopédie des sports*. Paris: Larousse.
- Saigo, S. (1907). The Story of a Dream at Bizan. *Ju-Do*, Vol III, n° 4, 15 September 1953.
- Sato, Y. & Inoue, S. (2017). A study on the cultural change of JUDO - Paradox between 柔道 and JUDO, *Japan Society for the Philosophy of Sport and Physical Education*, V 39, n° 2.
- Reiss, Steven A (1989). *City Games: The Evolution of American Urban Society and the Rise of Sports*. Urban and Chicago: University of Illinois Press.
- Torti, A. [1952]. Relation du président de la fédération internationale judo. Private archives.

